

Procès-verbal du Conseil municipal de SÉRANDON (Corrèze)

Séance du 11/11/2023

Le Conseil municipal de SÉRANDON s'est réuni le 11 novembre 2023 à 10 heures 30 à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre MATHES, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Nombre de conseillers municipaux présents : 11

Présents : Mesdames et Messieurs : Janine ANGLARD, Bernard BOUROTTE, Henri CHARBONNEAU, Carole COLAS, Eric GENGE, Pierre MATHES, Vincent MOULIER, Christiane PARTAUD, Catherine REYMONDOUX, Didier REYMONDOUX, Florence SERVE.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 10h30.

Le secrétariat de séance est assuré par M. Vincent MOULIER.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV du 22 septembre 2023
- Décisions du maire
- Décision modificative budget lotissement
- Aide d'urgence à la Lybie (tempête Daniel)
- Subvention au collège La Triouzoune de Neuvic – projet « Baraque à images »
- Subvention journées du patrimoine

Questions diverses

- Projet éoliennes sur la commune de Neuvic
- Zones d'accélération d'énergie Renouvelable
- Adhésion CAUE 19
- Campagne Bleuets 2023
- Panneau Pocket
- Date du prochain conseil municipal

Les décisions n° 2023_013 à 2023_015 ont été examinées.

Le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2023 n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

Délibérations :

1) Décision modificative budget Lotissement

Virement de crédits comme suit :

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT* / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Résultat de fonctionnement reporté	002(002)	1 516,30		
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		1 516,30		0,00
OP : OPERATIONS FINANCIERES Emprunts - Autres prêteurs			16818(16)	8 685,36 8 685,36
DEPENSES - INVESTISSEMENT		0,00		8 685,36
Ventes de terrains aménagés	7015(70)	1 516,30		
RECETTES -		1 516,30		0,00
OP : OPERATIONS FINANCIERES Solde d'exécution section investissement			001(001)	8 685,36 8 685,36
RECETTES - INVESTISSEMENT		0,00		8 685,36

Approuvé à l'unanimité

2) Aide d'urgence aux populations victimes de la tempête Daniel en Lybie

Le conseil municipal, après avoir délibéré à 11 voix Pour, vote un don de 400 € en faveur des victimes de la tempête Daniel qui a touché la Lybie le 10 septembre 2023.

Cette somme sera versée par le biais du Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO).

3) Aide financière pour un projet artistique et culturel du Collège La Triouzoune / Lycée Barbanceys / Lycée agricole Henri Queuille

Le conseil municipal approuve à l'unanimité une aide financière de 200 € au collège La Triouzoune pour le financement d'un projet artistique et culturel, intitulé « Baraque à images », mené avec le lycée professionnel Barbanceys et le lycée agricole Henri Queuille. L'objectif est de travailler collectivement à la création et à l'organisation de différentes attractions foraines de type 1900.

Avec ce projet, les classes de 5ème du Collège de la Triouzoune bénéficieront en mai 2024 d'une résidence artistique avec Bruno Bouchard, spécialiste du pré cinéma et de la photographie. Les réalisations qui en résulteront seront présentées au sein du « Labo forain », une fête foraine à l'ancienne prévue pour octobre 2024, réunissant les différentes attractions et créations des trois établissements impliqués.

4) Subvention exceptionnelle au Club Lou Micalets pour la co-organisation des journées européennes du patrimoine 2023

Le conseil municipal approuve à 6 voix pour et 5 voix contre une subvention exceptionnelle de 214,82 € au Club Lou Micalets dans le cadre de la co-organisation des journées européennes du patrimoine 2023. Les élus soulignent que les manifestations organisées par les associations locales n'ont pas vocation à générer obligatoirement des bénéfices, les subventions annuelles octroyées par la municipalité ayant justement vocation à permettre aux associations de faire face à leurs dépenses et/ou déficits.

Questions diverses :

- Projet éoliennes à Neuvic : le maire rappelle l'ouverture de l'enquête publique sur la commune de Sérandon et mentionne la demande du collectif qui s'est créé contre ce projet de voir leurs informations en direction de la population relayées sur les supports de communication de la commune. Les élus font part de leurs inquiétudes (notamment sur la dimension des éoliennes) concernant ce projet.
- Zones d'accélération d'énergie Renouvelable : débat autour de l'intérêt de créer des zones définies pour l'installation de projets photovoltaïques. Les élus s'interrogent sur la possibilité d'imposer des limites dans le dimensionnement des projets photovoltaïques en fonction de la taille des surfaces foncières.
- Information sur l'adhésion de la commune au CAUE 19.
- Les élus décident de relayer la Campagne Bleuets 2023 et d'acheter des Bleuets au tarif de 1,50 € l'unité.
- Présentation du dispositif Panneau Pocket et accord pour souscrire au dispositif d'information de la population.
- Date du prochain conseil municipal : fixé au 02/12/2023 à 10h.

La séance est levée à 11H25

Pierre MATHES, maire



Vincent MOULIER, secrétaire de séance

